

DÉPARTEMENT  
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT  
DE  
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE  
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM**

Mise en ligne le 22 juillet 2025

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal****Séance du : Jeudi 10 juillet 2025****CONVOCATION**Date : 3 juillet 2025  
Affichée le : 3 juillet 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 33  
Présents : 22  
Votants : 33  
Pouvoirs : 9  
Absents : 2

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

**Etaient présents** : M. Michel VRAY – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – M. Thierry MALHERBE – Mme Gaëlle DEMARS – Mme Virginie GRANTE – M. Michel GINOUX – M. Julien DOLFI – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS.**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**Affichée et mise en ligne le :  
17 juillet 2025**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR  
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :****Absents représentés**Mme Julita SALBERT .....Pouvoir à M. Alphonse PAGNON  
Mme Claudine MORVAN LE BREC'H .....Pouvoir à Mme Agnès TELLIER  
M. Gérard BRUNEL .....Pouvoir à M. Joël MOREAU  
Mme Nathalie GEORGE-GOURET .....Pouvoir à Mme Armelle CHAPALAIN  
M. Loïc LEBALLEUR .....Pouvoir à M. Bruno DION  
Mme Cécile PIGNOL .....Pouvoir à Mme Sophie GUILHAUME  
M. Rodolphe MIET .....Pouvoir à M. Julien DOLFI  
Mme Sophie ALEXANDRE .....Pouvoir à Mme Aurélie PROCOPPE  
Mme Claudine MULLER .....Pouvoir à M. Edwin LEGRIS**Absents**M. François RAMPON  
Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC**Secrétaire de séance** : M. Michel VRAY

Délibération : n° 2025-07-08

**OBJET : CONVENTION POUR LA RÉALISATION D'UNE EXPERTISE SUIVIE DES TRAVAUX DE  
SÉCURISATION ET PÉRENNISATION DES ARBRES REMARQUABLES AVEC LE DÉPARTEMENT  
DU VAL D'OISE.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la reconnaissance du platane des trois frères du parc Manchez d'arbre remarquable de France et d'arbre remarquable du Val d'Oise.

Considérant que le Conseil départemental du Val d'Oise mène depuis de nombreuses années différentes actions afin de pérenniser et de valoriser les arbres remarquables du territoire.

Considérant que ces arbres constituent un patrimoine à la fois biologique, écologique, culturel et historique qu'il convient de connaître et de protéger, en particulier par l'adoption de pratiques arboricoles optimales et de qualité.

Considérant que dans ce cadre, le Département propose de conclure des conventions avec les propriétaires intéressés pour réaliser une expertise suivie des éventuels travaux nécessaires afin de pérenniser et sécuriser ces arbres.

Considérant que la ville de L'Isle-Adam est concernée par cette proposition pour le platane hybride situé au parc Manchez, classé arbre remarquable.

Considérant que la commune délèguera au Département la maîtrise d'ouvrage de l'expertise et des travaux préconisés. Le Département prendra en charge 60% des frais d'expertise et des éventuels travaux nécessaires à la conservation de l'arbre.

Considérant que la convention, ci-annexée, a pour objet de définir les conditions techniques et financières relatives à la conduite de l'expertise sanitaire et mécanique du platane hybride, ainsi qu'à la réalisation des travaux de sécurisation et de pérennisation éventuels, qui en découleront.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** la convention pour la réalisation d'une expertise suivie des travaux de sécurisation et pérennisation des arbres remarquables avec le Département du Val d'Oise.

- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
  
Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance  
  
Michel VRAY